

Procès-verbal approuvé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LE PHÉNIX, tenue le mardi 23 avril 2024, à 13 h 15, au Centre d'éducation des adultes Le Phénix situé au 1088, route de l'Église, Québec, et à laquelle il y a eu quorum.

Sont présents :

BOUCHER, Stéphanie	représentante du personnel enseignant
BUI, Cassandra	représentante des groupes communautaires
BUSSIÈRES, Mylène	représentante des groupes communautaires
RICHARD, Andrée-Anne	représentante du personnel enseignant
ST-PIERRE, Paule	représentante du personnel enseignant
VACHON, Sylvie	représentante du personnel de soutien

Est également présent :

Joël Garneau,
directeur

Sont invités :

Jocelyne Boivin,
directrice adjointe
Cyril Martin,
gestionnaire
d'établissement

Sont absents :

Simon-Pierre Bellemare,
représentant du personnel professionnel
Véronique Desgagnés,
directrice adjointe
Steve Ouellet
représentant du personnel enseignant

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mylène Bussières, présidente, ouvre l'assemblée à 13 h 20, souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

C.E.-90-23-24-502 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, madame Stéphanie Boucher en propose l'adoption. Celui-ci est par la suite adopté à l'unanimité.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 février 2024;

4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 13 février 2024;
5. Intervention du public;
6. **Volet information :**
 Direction de l'établissement
 - 6.1 Information de la direction
 - 6.2 Organisation scolaire et état des ETP
 - 6.3 État financier du budget 2023-2024
 - 6.4 Littératie Ensemble
 - 6.5 Besoin de l'établissement en biens et services
 - 6.6 Contributions financières exigées
 - 6.7 Calendrier administratif 2024-2025
 - 6.8 Offre de services cours d'été et inscriptions
 - 6.9 Critères de sélection des directions d'établissement (DG-SRH)
7. **Volet décision :**
 - 7.1 Mesures protégées 2023-2024 (adoption)
8. Autres sujets ou questions et demandes des membres;
9. Levée de l'assemblée.

C.E.-90-23-24-503 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2024

Madame Paule St-Pierre propose l'adoption du procès-verbal du 13 février 2024 et celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2024

Monsieur Joël Garneau mentionne que le point 7.5 du procès-verbal du dernier conseil sera reconduit au point 6.5 de la présente rencontre.

5. INTERVENTION DU PUBLIC

Nil.

6. VOLET INFORMATION

Direction de l'établissement :

• **Information de la direction**

Monsieur Joël Garneau souhaite la bienvenue au nouveau gestionnaire d'établissement monsieur Cyril Martin. Il présente le portrait de la clientèle à ce jour; 1 156 élèves fréquentent le Centre. Avec le nombre d'élèves toujours en augmentation, il informe l'ajout d'un support et d'un groupe de francisation Le projet de classe Pré-DEP sera mis de l'avant pour la prochaine année scolaire. Il s'agira d'une fusion entre le groupe « La Parenthèse », un local supplémentaire ne sera pas donc pas nécessaire. L'ajout d'un deuxième groupe pour la « Classe Ressource » ne se réalisera pas; cependant une deuxième TES joindra l'équipe. Monsieur Garneau annonce que le « Services aux entreprises et à la communauté » sera maintenant indépendant du Centre. L'embauche d'un coordonnateur et d'un agent de développement sera fait afin d'assurer la continuité du service.

- **Organisation scolaire et état des ETP**

Monsieur Joël Garneau présente le tableau de l'organisation scolaire et les ETP en date du 16 avril. Il informe d'une augmentation de 6,3% au total. À la même date l'an dernier, nous avons un total de 442 ETP versus 470 cette année. Malgré la baisse en francisation les ETP sont toujours en hausse.

- **État financier du budget 2023-2024**

Monsieur Cyril Martin présente la mise à jour des états financiers 2023-2024 au 23 avril 2024. Un déficit prévisionnel de 439 138 \$ est annoncé. Une mesure FAD au montant de 88 368\$ est à ajouter. Elle devra être liquidée avant le 31 mars 2027.

- **Littératie Ensemble**

Madame Mylène Bussièrès, présidente présente « Littératie Ensemble ». Elle informe les membres des différents services et activités que l'organisme offrent à l'intérieur du Centre et dans la communauté.

- **Besoin de l'établissement en biens et services**

Monsieur Joël Garneau présente le tableau des travaux fournis par les ressources matérielles. Quelques-uns ont été réalisés et d'autres restent à faire dont la salle de bains au secteur des jeunes.

- **Contributions financières exigées**

Monsieur Joël Garneau informe que les frais de services complémentaires demandés lors de l'inscription au montant de 20\$ ne seront pas augmentés.

- **Calendrier administratif 2024-2025**

Monsieur Joël Garneau présente le calendrier administratif 2024-2025. Il informe qu'il a été déterminé par la direction avec la participation du CPC et de l'ensemble de l'équipe-école qui demandait une baisse des entrées d'élèves.

- **Offre de services cours d'été et inscriptions**

Monsieur Joël Garneau suggère aux membres du conseil d'établissement de prendre connaissance du tableau « Offre de service session estivale ». Les cours d'été auront lieu du 2 juillet au 16 août avec une pause du 22 juillet au 2 août. Il informe les membres que l'horaire d'été sera l'un des points à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement.

- **Critères de sélection des directions d'établissement (DG-SRH)**

Monsieur Garneau informe que la direction générale désire que les membres du conseil d'établissement se consultent sur les « Critères de sélection d'un poste de direction d'établissement ». Il présente le document et demande aux membres de choisir le niveau d'importance requis pour chacune des compétences.

7. VOLET DÉCISION

C.E.-90-23-24-504

7.1 Mesures protégées 2023-2024 (adoption)

Monsieur Cyril Martin informe que le département des ressources financières n'a pas reçu les informations du ministère pour pouvoir mettre le document à jour. Le point sera donc reconduit à la prochaine rencontre du conseil d'établissement. Monsieur Joël Garneau demande que l'on insère dans le procès-verbal la définition de « Mesures protégées : Elle est destinée aux établissements et doit être utilisée aux fins spécifiées dans la mesure. Elle n'est pas transférable » et « Mesures dédiées : Elle est destinée aux établissements et peut-être transférée à l'intérieur de son regroupement, à moins d'indication particulière. Les sommes doivent être utilisées pour financer les éléments prévus à la mesure ou à une autre mesure du même regroupement »

9. AUTRES SUJETS OU QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

Monsieur Joël Garneau demande aux membres s'ils souhaiteraient que le conseil d'établissement du 4 juin se déroule à l'extérieur du Centre dans un établissement de restauration.

C.E.-90-23-24-505 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Mylène Bussièrès que l'assemblée soit levée.

La proposition est résolue à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 14 h 55.

Présidente

Directeur